

Tél.: 04 90 30 82 12 Fax: 04 90 30 73 86 Courriel: cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 24 mars à 20 H.00, salle du Conseil. Tous les Adjoints, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : M. Robin KOTCHIAN à M. Roger ROSSIN – M. Vincent SEVE à M. José CANDEL Absents et excusés M. Patrice ARMAND et Mme. Elisabeth THOMAS

Melle. Amandine ROLLINest nommée secrétaire de séance. L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 201:

M. le Maire demande à M. Laurent BRUSSET de présenter les comptes administratifs 2016. M. Laurent BRUSSET présente tout d'abord le compte administratif principal, chapitre par chapitre, qui laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses de fonctionnement	919 992.14 €
Recettesde Fonctionnement	1 120 344.03€
(avec reprise de l'excédent N-1 soit 242 424.18 €)	

INVESTISSEMENT:

Dépenses d'investissement	528 376.93€
(avec reprise du déficit N-1- soit14 621.84)	
Recettes d'investissement	224 461.57

RESULTATS DEFINITIFS +124 238.87€ d'excédent global

2. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT:

FONCTIONNEMENT:

(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 140 079.32 €)

Résultat de clôture..... + 199 494.84 €

INVESTISSEMENT

(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 65 521.22)

Résultat de clôture..... - 33 844.42 €

RESULTATS DEFINITIFS+ 165 650.42 € d'excédentglobal

M. Laurent BRUSSET, 1^{ER} adjoint, procède au vote des Comptes Administratifs 2016. Les deux budgets sont adoptés à l'unanimité des membres présents

3. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016:

M. le Maire demande à ses collègues de délibérer sur les comptes de gestion de l'exercice 2016, concernant les budgets de la commune et de l'assainissement. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conformes aux écritures de notre comptabilité administrative, les deux comptes de gestion dressés par le comptable de la trésorerie de Vaison la Romaine sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur confiance et leur approbation unanime.

4. AFFECTATION DES RESULTATS :

Concernant les deux budgets il convient d'affecter les résultats aux budgets primitifs 2017.

A. <u>BUDGET M14 (Commune)</u>:

AFFECTATION:

318 537.20: affectés au financement des dépenses d'investissement (art. 1068) du BP 2017.

124 637.17 : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2017.

B. **BUDGET M49 (Assainissement):**

EXCEDENT DE RECETTES 2016...... 199 494.84 €

AFFECTATION:

33 844.42 € : affectés au financement des dépenses d'investissement (art. 1068) du BP 2017

165 650.42 €:repris en recette de fonctionnement (art. 002) du BP 2017.

Affectations approuvées à l'unanimité des membres présents

5. TAUX D'IMPOSITION 2017 TAXES D'HABITATION ET TAXES FONCIERES:

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti). Il ressort que sans augmenter le taux des taxes communales, le produit des bases d'imposition est en légère baisse, pour la taxe d'habitation -2.20%; par ailleurs pour la taxe foncière sur le bâti ainsi que sur le non bâti, elles sont restées pratiquement identiques. Cette perte est compensée (en partie) par l'Etat par le versement d'une allocation compensatrice.

On constate que le total des allocations compensatrices a augmenté de 11.54% par rapport à 2016, ce qui donne une moyenne sensiblement en recul, pour le total du produit des taxes, soit -0.985%.

Monsieur le Maire, vu le contexte économique, propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des trois taxes qui restent fixées à :

Taxe d'habitation	9.65 %
Taxe foncière propriétés bâties	7.96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	
Adopté à l'unanimité des membres présents	

6. BUDGETS PRIMITIFS 2017:

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE:

M. le Maire fait une présentation détaillée des dépenses et recettes prévues pour 2017qui s'équilibre de la manière suivante :

En section de fonctionnement	1 191 185.00 €
En section d'investissement	740 538.00 €

INVESTISSEMENT:

Principales recettes inscrites au budget :

Virement section fonctionnement	246 678.00
Subvention département	39 800.00
DETR	8 136.00
Réserve parlementaire + Etat	40 448.00
Taxe aménagement	16 000.00
FCTVA	66 538.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	318 537.00

Principales dépenses inscrites au budget :

M. le Maire précise que par prudence, il est souhaitable de constituer une réserve (dépenses imprévues) de 105 909.00, inscrites aux comptes 020 en investissement et 022 en fonctionnement, plafonnées à 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section considérée.

Remboursement emprunts	99 000.00
Déficit investissement	318 537.00
Dépenses imprévues	51 000.00
Frais études PLU	10 000.00
Diverses acquisitions (terrain, panneaux échelles	
container verrevidéoprotectionépareuse,	
informatique école, matériel cuisine, barnum,	
manuels scolaires	108 700.00
Création cimetière	80 000.00

Tx Canal du Muzet	3 500.00
Création terrain « cross bikes »	500.00
Illumination	2 000.00
Réhabilitation chapelle St. Geniès	40 000.00
Sonorisation Eglise Saint André	500.00
Réhabilitation chapelle Saint Roch	5 800.00
Grille donjon	2 000.00
Restauration remparts Vieux Village	18 000.00
Tx place salle Mistral avec accès handicapés	18 000.00
Tx place Raoul Grosset	500.00
Pose de dalles souple Mam	5 000.00
Travaux aux écoles	
Aménagement place Général de Gaulle	500.00
Pose de fenêtres pvc	500.00
Création espace sportif	500.00
Eclairage public	19 000.00
Voirie communale	
Travaux de sécurisation RD 8 4 ^{ème} tranche	500.00

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur les travaux inscrits au budget. En effet, les dépenses de certains programmes sont de 500.00 € ; cette année, l'exécutif du Conseil Généraln'a pas obtenu la majorité (il est aussi minoritaire au sein de l'assemblée), lors du vote du budget, dans sa séance du 27 janvier 2017. Ce budget sera revoté le 31 mars prochain et personne ne sait vraiment ce qui va se passer ; c'est donc par prudence que nous avons voté ces dépenses à minima car nous ne savons pas si nous aurons les subventions correspondant à certains de nos programmes.

Les travaux de busage (18 m) seront pris en charge par la commune, le syndicat ayant peu de ressources d'une part et d'autre part, la Commune souhaite préserver cette réserve en eau de source.

Les travaux aux écoles concernent l'insonorisation de la cantine scolaire et la réparation du toit côté maternelle. La pose de PVC s'effectuera sur les fenêtres du 1^{er} étage de l'école, sur le bâtiment de kinésithérapie, les fenêtres de la bibliothèque, et la porte du bureau de M. le Maire.

Un radar pédagogique sera posé à la sortie de Cairanne vers Ste. Cécile les Vignes.

Travaux au cimetière : M. Laurent BRUSSET a rencontré des marbriers pour l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du Souvenir, M. Laurent BRUSSET a amené au Conseil Municipal des échantillons de granit de couleurs différentes afin de faire un choix.

Présentation faite et explications données, M. le Maire procède au vote. Le budget primitif2017 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

7.BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT:

Le budget assainissement s'équilibre de la manière suivante :

En section exploitation	218 168.00
En section investissement	213 857.00

Sachant que ce budget assainissement sera transféré en 2020 aux communautés de Communes qui en auront la compétence, M. le Maire souligne que ce budget étant excédentaire, il y a lieu d'engager plusieurs programmes de travaux d'investissementdans l'intérêt de la commune et de ses habitants, afin d'apurer et de solder les comptes avant ce transfert.

- Extension du réseau d'assainissement sur la RD 69, pour 109 000.00 €
- Travaux de mise aux normes (loi sur l'eau) pour 10 495.00 €
- Travaux d'amélioration sur la STEP pour 26 000.00 €
- Reprise réseaux eaux usées pour12 000.00 €

Présentation faite le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

8. VOTE DE SUBVENTION AUXASSOCIATIONS:

Le Conseil décide d'accorder les subventions suivantes, aux associations qui en ont fait la demande :

ACCAD	1 000.00
CAIRANGYM	800.00
ACAFE	1 000.00
APE	2 600.00
ACPG/CATM	400.00
BIBLIOTHEQUE « lire »	2 000.00
CAIRAJEUNES	2 600.00
CAIRANNE & SON VIEUX VILLAGE	1 400.00
SOCIETE DE CHASSE	500.00
CLUB DE LA 3 ^{ème} . ETAPE	650.00
COMITE DES FETES	15 000.00
JAZZ DANS LES VIGNES	2 300.00
JEUX DE CARTES	200.00
PAS loisirs éducatifs et physiques adaptés	400.00
ELUS PATRIMOINE VAUCLUSE	100.00
PLANETE ADOS	400.00
RESTAURANT DU CŒUR	100.00
SANKA ET QORBISCO	800.00
TEAM Jacky Leroy	200.00
Sapeurspompiers	300.00

Approuvé à l'unanimité des membres présents

9. DELIBERATION ET CONVENTION POUR LE RAMASSAGE DES CHIENS ERRANTS :

Monsieur le Maire rappelle que régulièrement, les communes sont confrontées à la présence de chiens errants sur leur territoire et qu'il est parfois complexe d'y apporter une solution de ramassage rapide. Il existe pourtant la possibilité de déléguer à un prestataire privé cette mission de récupération et d'accompagnement au sein des services de fourrière conventionnés avec les mairies.

Dans cette perspective, et au regard de l'intérêt manifesté par les communes, il est proposé lacréation, au sein de la COPAVO, d'un service commun afin d'assurer le ramassage des chiens errants.

L'adhésion de la commune à ce service commun « Ramassage des chiens errants » ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière de sécurité qui restent de son ressort.

Une convention « de création d'un service commun pour le ramassage des chiens errants», précisera le champ d'application, les modalités d'organisation ainsi que les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou de recours.

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'unanimité à ce nouveau service.

10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE:

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il y a lieu de renégocier le contrat groupe d'assurance statuaire du Centre de Gestion de Vaucluse. Ce contrat regroupe aujourd'hui plus de 80 collectivités et a été conclu pour une durée de 4 ans. Il arrive à échéance le 31/12/2017. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique. La consultation porte sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations. Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité avant adhésion définitive du contrat groupe. Compte tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité, M. le Maire

propose au Conseil Municipal de rallier la procédure engagée par le CDG 84 afin de renouveler le contrat groupe d'assurance statutaire.

Adopté à l'unanimité.

11. CESSION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL :

Pour faire suite à la visite de M. et Mme TRAMIER qui souhaitent régulariser par un achat, une partie de leur voie d'accès qui empiète sur un chemin rural appartenant à la commune, Monsieur le Maire fait circuler un projet de cession d'une partie de chemin, qui se trouve être l'ancienne route qui menait à Rasteau. Aujourd'hui on constate que cette voie a été entièrement supprimée par lesnombreux propriétaires riverains qui se sont appropriéce chemin.M. le Maire précise que ce chemin n'est plus affecté à l'usage public, depuis de longues années, l'état de la voie ne permettant plus une circulation normale.

Monsieur le Maire explique que dans ces conditions il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure relative à l'article L.161-10 du code rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public. De plus, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres que cette vente portera sur la totalité du chemin rural et non sur une partie.

Cette procédure de vente débutera par une enquête publique, Monsieur le Maire devra au préalable prendre un arrêté afin de désigner un commissaire enquêteur, le dossier sera constitué d'une notice explicative, d'un plan de situation, d'une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer, d'un plan parcellaire avec l'indication des limites du chemin rural et des parcelles riveraines ainsi que la liste des propriétaires. Un courrier de mise en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés, sera adressé, préalablement à la cession du chemin, à chaque propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

12. DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET RESERVE PARLEMENTAIRE:

Dans le cadre de la DTER (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de l'opération prioritaire « **rénovation thermique et transition énergétique** » Monsieur le Maire propose au Conseil de présenter le programme « pose de fenêtre PVC » aux bâtiments des écoles (étage) − bâtiment Kinésithérapie − porte bureau de M. le Maire pour un devis estimé à : 23 711.16 € Adopté à l'unanimité.

M. le Maire explique à ses collègues qu'il a sollicité M. Alain DUFAUT, sénateur, pour une aide de 5 000.00 €, qui financerait un des tableaux de notre Eglise « la fuite en Egypte ». Le devis estimé de la restauration proposé par Armelle Demongeot, est évalué à 14 062.00 €hors taxes. Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire rappelle, l'opposition du syndicat des Vignerons et du conseil municipal, ainsi que de propriétaires concernés, qui se sont manifestés lors de l'enquête publique concernant le projet de servitude de passage et d'aménagement pour la piste DFCI RC10 du massif forestier de Rasteau-Cairanne.

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion avec les propriétaires et les services de la DDT il a été décidé qu'il n'y aurait pas de servitude de passage, que le chemin d'exploitation garderait sa largeur de 4 mètres et que les bandes de roulement en zone forestière conserverait aussi leur largeur de 10 mètres comme auparavant. Cette conclusiona été satisfaisante pour tout le monde.

Bureau des élections: Monsieur le Maire prend les inscriptions pour les personnes qui le souhaitent, sachant qu'il y a quatre dimanche 23 avril et 07 mai Présidentielles jusqu'à 19H00 – 11 juin et 18 juin Législatives (tenue du bureau par tranche horaire de 2H00).

Samedi 1^{ER}Avril 2017 – Accueil Républicain (40 enfants de 1 à 3 ans)

Le Maire,	La Secrétaire,
Roger ROSSIN	Amandine ROLLIN